

LE PETIT JOURNAL CGT DE LA DISI PARIS NORMANDIE

Décret 2014-879 du 1er août 2014

LA FIN DE L'INFORMATIQUE A LA DGFIP ?

On note que toute l'informatique de l'Etat est mise sous la tutelle unique du premier ministre. Par délégation, c'est le DISIC qui exerce l'autorité sur les informaticiens de la DGFIP.

Plus grave encore, le décret, dans son article 2, institue un conseil d'information et de communication de l'Etat. Il est composé par différents directeurs. Mais on note l'absence notable du chef du système d'information de la DGFIP.

En outre, la feuille de route gouvernementale du 1er ministre du 16 septembre 2014 réaffirme ces principes et stipule que les fonctions supports - dont l'informatique- doivent être réorganisées autour de mutualisations interministérielles ou ministérielles. Organisation, qui d'après lui constituerait un levier important de maîtrise de la dépense publique.

Tiens donc ! Voici encore une nouvelle façon d'économiser sur le dos des agents, en cassant leurs conditions de travail, dans la droite ligne du gel du point d'indice, des réductions d'effectifs, de la diminution du nombre de promotions, des restructurations, de la suppression de la prime d'intéressement....et du reste....

Mais où la DGFIP va-t-elle chercher tout cela.... CONTRE ses propres agents qui la font vivre!...mais pour combien de temps.?!

La CGT ne peut laisser mettre sous tutelle l'outil de travail qui sert à tout le pays. Elle refuse la perte de ses missions informatiques qu'elle juge structurantes et inséparables des autres missions de la DGFIP !

Dématérialisation à la DGFIP



Carton rouge pour la DISI PN !

...et on continue !!!



Le dialogue social une nouvelle fois n'en a que le nom et tout est bon pour mettre des bâtons dans les roues de vos représentants CGT :

- les représentants CGT d'Orléans ont réclamé le changement du micro de la salle syndical : ils se sont vu PUREMENT ET SIMPLEMENT opposer une fin de non recevoir. La DiSI refuse donc de changer le PC

syndical alors qu'en parallèle, des ordinateurs réformés sont attribués aux agents par tirage au sort !

- nos HMI ne sont pas bien vues non plus, puisque fin 2014 notre propre DISI a refusé de prêter du matériel VISIO pour projeter un «malheureux diaporama» (matériel qui existe et est peu utilisé en général en salle de réunion)...sous prétexte que « cela n'est pas écrit texto dans la circulaire du dialogue social »...

Attendons-nous donc à ne plus avoir ni chaises, ni tables, ni chauffage, puisque « ce n'est pas stipulé dans la circulaire »??!

- A Orléans encore ! Il n'est pas question que les représentants proposent des dates pour un entretien avec la direction. C'est le chef d'établissement qui décide et pas aux syndicats de proposer des dates!!! Le Chef avec un grand « C » a donc envoyé une convocation à une date où, BIEN ENTENDU, la secrétaire CGT de la Disi PN ne pouvait être présente ! Bravo ! A quand les convocations le vendredi soir à 18h30, la veille des vacances ???! **Au moins on sera sûr que les représentants CGT n'y auront pas leur mot à dire !** Pratique non ?! pour discuter des vrais problèmes !

- le 19 mai La CGT DISI PARIS Normandie tirait une nouvelle fois le signal d'alarme en refusant de siéger au **Comité Technique Local** qui devait ENCORE entériner les suppressions d'emplois. C'est la seconde fois depuis janvier que la section adresse une lettre ouverte à la direction.(à lire cgt.disi-paris-normandie@dgfip.finances.gouv.fr)

DONC CARTON ROUGE BIEN MERITE !

RIFSEEP : le nouveau régime indemnitaire

Le nouveau régime indemnitaire fonction publique que le gouvernement veut mettre en place. Un décret du 20 mai 2014 a créé ce nouveau régime, un projet de circulaire d'application vient d'être soumis aux fédérations de fonctionnaires.

Un arrêté interministériel est annoncé. Le sigle signifie Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel.

Le nouveau régime indemnitaire serait à deux étages :

- **l'indemnité de base (Indemnité de Fonction, de Sujétion et d'Expertise) versée mensuellement**
- **et un complément indemnitaire versé annuellement.**

Qui dit nouveau régime indemnitaire ne dit pas prime nouvelle !

L'indemnité de base, l'IFSE, serait créée par intégration de l'ensemble des primes actuelles qui ont le caractère d'un supplément de rémunération : prime de rendement, allocation complémentaire de fonctions, indemnité d'administration et de technicité...

Seules seraient exclues : la Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat, le supplément familial de traitement, les frais de déplacements car ils ne constituent pas un supplément de rémunération, les heures supplémentaires et les primes d'intéressement collectif.

Qu'est-ce que cela change ? À la fin tout.

C'est simple : aujourd'hui nous avons la garantie et la visibilité du montant des primes que nous percevons. Leur montant résulte pour l'essentiel des statuts particuliers. Elles sont accrochées au déroulement de carrière à l'ancienneté (exemple le passage à CP entraîne une augmentation de la prime de rendement).

Demain, avec le nouveau régime, c'est l'aléa : le seul filet de sécurité consisterait dans la détermination d'un montant minimal indemnitaire fixé par grade.

Au-delà de ce montant minimal c'est l'appréciation sur les fonctions exercées et la manière de servir qui détermineraient le montant des primes versées.

Ce nouveau régime indemnitaire sera appliqué à l'ensemble des fonctionnaires, sauf exceptions, à compter du 1/01/2017 !

Congrès de la CGT FIP du 18 au 22 mai

Le 3^{ème} congrès de la CGT DGFIP a réuni plus de 300 délégués de sections couvrant l'ensemble des directions de notre administration. Un constat unanime et alarmant a été fait :

La DGFIP est aujourd'hui en danger de disparition !



Les deux délégués de la CGT Disi Paris-Normandie étaient Arnaud CHAPUY et Eric LEGUELTEL.

Eric est élu membre de la Commission Exécutive Nationale du syndicat.

Olivier VADEBOUT est reconduit dans ses fonctions de Secrétaire Général de la CGT Finances Publiques.

En bref

50 % des richesses pour 1 % de la population

D'après un récent rapport de l'ONG Oxfam, en 2016, la moitié des richesses mondiales seront entre les mains de seulement 1 % de la population. Ce taux était de 44 % en 2009. Actuellement, 20 % de la population mondiale détient 94,5 % des richesses. Les 80 % restants ne possèdent, en moyenne, que 3851 \$ par adulte. Ces chiffres montrent bien l'extrême inégalité régnant sur la planète.

2017 : la fin de l'emploi à vie des fonctionnaires ?

Inutile de vous dire que si certains politiques mettent en œuvre ce genre de réforme qu'ils annoncent à qui veut l'entendre comme un remède contre la crise, il y aura des conséquences non négligeables sur nos statuts et nos missions. Inutile de vous dire que la représentation des personnels et des syndicats en serait fortement chamboulée...sans parler de la neutralité remise en cause par un statut précaire ouvrant la porte au licenciement abusif...**et qui cela arrangerait-il à votre avis ?**

Quand on veut abattre son chien, on dit qu'il a la rage !

Quelques idées reçues sur les chômeurs :

Vous avez sûrement entendu dire que les chômeurs sont des fainéants, des assistés, des parasites qui coûtent cher à la société....on en passe et des meilleurs. Et bien **C'EST FAUX !**

- **d'une !** Parce qu'ils voudraient bien travailler et gagner leur vie décemment SI SEULEMENT il y avait du travail pour tout le monde

- **et de 2 !** Parce qu'à force de stigmatiser les chômeurs « le montant des droits non perçus excède largement la fraude sociale. La fraude à Pôle Emploi, elle, ne constitue que 0,84 % de l'ensemble de la fraude »***Qu'on se le dise !**

*selon étude d'Hadrien Clouet Doctorant au Centre de Sociologie des organisations CNRS-Sciences Po)

Saignons nos agents ! Ils sont bien gras !

C'est bien ce qu'ont l'air de penser nos politiques, nos ministres et notre Direction Générale.

Gel du point d'indice et des indemnités liées aux frais de déplacements, non reconnaissance des qualifications avec des promotions intra et inter catégorielles réduites à peau de chagrin, harmonisation indemnitaire alignée sur le moins disant pour la grande majorité des collègues, ajustements indemnitaires qui se traduit **par une perte de pouvoir d'achat inédite et catastrophique pour tous les agents**. Et cela ne s'arrête pas là !

L'annonce de la **suppression de l'indemnité exceptionnelle** par Mme Lebranchu, ministre de la Fonction publique, et de la **prime d'intéressement** à la DGFIP lors du CTM du 6 octobre 2014 viennent encore frapper les agents au portefeuille.

La CGT et l'ensemble des organisations syndicales ont quitté le groupe de travail du 6 mai 2015, présidé par le Directeur général, venu faire des annonces suite à la suppression de la prime d'intéressement.

Souffrance au travail : la DgfiP (enfin) condamnée !

En juin 2014, suite à la multiplication de suicides et de tentatives de suicides aux finances publiques en lien avec le mal-travail, la **fédération CGT et le syndicat publiaient un guide militant**.

L'administration s'était bien engagée à reconnaître la responsabilité professionnelle de tels actes, mais les enjeux politiques de ce type de décision sont tellement lourds qu'il aura fallu l'intelligence, la détermination et la patience des militants CGT **pour contraindre la direction générale à reconnaître que la tentative de suicide est en réalité un accident de service et que la maladie est d'origine professionnelle**.

Le Tribunal Administratif de Pau a condamné l'Etat à verser « la somme de 400 € sur le fondement de l'article L 761-1 du code de justice administrative ». Ce jugement sera notifié au Ministre et une copie adressée au DDFIP 32 le 13 janvier 2015.

Cette première victoire en appelle beaucoup d'autres !!! Tant les conditions de vie au travail et les conditions d'exercice de nos missions se dégradent irrémédiablement à la DGFIP.

Retenue à la source : annonces

Le porte parole du Gouvernement, vient d'annoncer la mise en place progressive du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu. Sous prétexte de vouloir simplifier l'impôt sur le revenu pour les citoyens, **le Gouvernement crée en réalité les conditions de nouvelles inégalités et expose encore plus la vie privée des travailleurs vis-à-vis de leurs employeurs**. Pour autant, cette réforme n'entraînera pas de réelle simplification pour la majorité des salariés. **Et voilà POURQUOI :**

1 - la retenue à la source, ne supprimera pas la déclaration de revenus : il y a aura toujours des changements de situation de famille, des déductions fiscales, des revenus locatifs...

2 - le décalage entre la perception des revenus et le paiement de l'impôt persistera : les variations du montant de l'impôt découlent de critères qui ne peuvent être connus qu'à l'occasion de la déclaration de revenus annuelle, car l'impôt se calcule en fonction du montant des revenus perçus durant une année, il faut donc attendre le 31 décembre avant de savoir ce que l'on doit pour l'année

3 - la retenue à la source ne simplifiera pas le paiement de l'impôt : les citoyens perdront la liberté de choisir le mode de recouvrement le plus adapté pour chacun. (mensualisation, paiement trimestriel...)

Le Foll, une nouvelle imposture !

4 - des risques seront introduits par ce nouveau mode de recouvrement : Il deviendra un impôt indirect, qui ne serait plus payé directement par le contribuable et deviendrait moins visible. Dîtes adieu à **l'impôt le plus juste du système fiscal français** et à son taux de recouvrement absolument exemplaire. (plus de 98 % en 2014)

La retenue à la source donnera également à l'employeur des éléments sur la vie privée des salariés (situation de famille, niveau de revenus du conjoint...), autant d'éléments **ABSOLUMENT confidentiels** ET qui doivent le rester.

5 - La collecte par l'entreprise de l'impôt peut poser problème

On peut décemment le penser ! Dans une période marquée par la crise, de nombreuses entreprises sont en grande difficulté financière et pourraient être tentées de faire de la rétention de trésorerie mais aussi de pratiquer une fraude similaire à celle massive constatée pour la TVA

6 - le coût pourrait se révéler être très important : en effet les entreprises, qui ne travaillent pas pour rien, seraient à même de demander une compensation à l'Etat pour ce transfert de charge et de comptabilité

Nous contacter : cgt.disi-paris-normandie@dgfiP.finances.gouv.fr

Notre site : <http://www.financespubliques.cgt.fr/781/>

J'ai compris ! J'ADHERE à la CGT

NOM : Prénom :

Grade : Echelon : Temps partiel : si oui combien%

Lieu de travail :

Tél Adresse électronique :

Date : Signature :

A retourner à:

Véronique Martin, ESI d'Orléans, 6 av. de Concyr, 45071 ORLEANS CEDEX 2

S'inscrire aux messages d'informations de la CGT :

c'est gratuit et sans engagement, tu envoies juste un message à la section :

cgt.disi-paris-normandie@dgfiP.finances.gouv.fr

en précisant en **objet : abonnement infos** (tu pourras te désabonner à tout moment par simple courriel transmis à la même adresse).



